

Examen professionnel « accompagnatrice/accompagnateur en montagne »

Examen

Validité : dès mars 2019

Annexe au règlement

Pour des raisons de lisibilité, le terme de candidat comprend autant les candidates que les candidats

L'examen professionnel selon chiffre 5.11 du règlement est constitué des épreuves 1 à 4

L'examen comporte les épreuves suivantes et sa durée se répartit comme suit:

Epreuve	Mode d'interrogation	Durée
1 Travail de brevet écrit	écrit oral	(réalisé à la maison) 0.5 h
2 Gestion risque et accident	Pratique Écrit	6 h 2 h
3 Connaissances professionnelles	Écrit Oral	3 h 0.5 h
4 Randonnée d'application	Pratique Oral	3 h 0.5 h

Le règlement complet se trouve à l'adresse ci-dessous :

<http://www.examen-fédéral-rando.ch/spip.php?article11>

Chaque épreuve peut être subdivisée en points d'appréciation (ch. 5.12) (appelés ci-après épreuves d'examens)

Tableau synoptiques des épreuves d'examens et des notes distribuées

Epreuves d'examens	Epreuves et Notes						
	Ecrit	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Notes partielles	Moyenne Epreuve
Epreuve 1 Travail de brevet	X	X					X
Epreuve 2 Gestion des risques et accidents							X
2.1 Connaissances sécurité	X					X	
2.2 Hiver		X				X	
2.3 Application pratique (OR, Sécu, 1er SoS)			X	X	X	X	
Epreuve 3 Connaissances professionnelles	X	X ¹⁾					X
Epreuve 4 Randonnée d'application		X					X
1) 2 ^{ème} épreuve partielle						Moyenne générale	X

Conditions générales de réussite (voir règlement ch. 6.41)

La moyenne générale des épreuves 1 à 4 doit être supérieure ou égale à 4

L'épreuve 2 et l'épreuve 4 doivent chacune avoir une moyenne supérieure ou égale à 4

Une seule des quatre épreuves peut avoir une note moyenne inférieure à 4

Aucune épreuve ne peut avoir une note moyenne inférieure à 3

Description générale des épreuves d'examen

1 Travail de brevet

La description détaillée se trouve dans le document « Lignes directrice pour le travail de brevet » : <http://www.examen-fédéral-rando.ch/spip.php?article15>

Pour rappel :

Écrit : le travail de brevet écrit fait partie des documents à remettre pour valider l'inscription à l'examen, en fonction du calendrier de publication. Il fait l'objet d'une évaluation.

Oral : Le travail de brevet est soutenu devant un jury (0.5 h). La soutenance est évaluée.

2 Gestion risque et accident

Les épreuves d'examens de gestion des risques et accidents sont réparties en trois parties :

2.1 Epreuve de connaissances en sécurité (2h)

L'épreuve consiste à répondre à un questionnaire écrit concernant tous les aspects liés à la gestion des risques et accidents, plus particulièrement dans les domaines d'activité A, B, C et H de la charte des activités professionnelles.

<http://www.examen-fédéral-rando.ch/spip.php?article13>

L'évaluation est constituée d'une note en fonction du barème de résultats des réponses écrites

2.2 Epreuve hivernale (5h)

Pratique/Oral : L'épreuve se déroule lors d'un parcours en groupe, en condition hivernale, sous la conduite alternée des candidats et permet de vérifier l'acquisition des compétences liées à la sécurité principalement. L'épreuve permet aussi de valider des compétences personnelles comme l'autonomie, l'anticipation ou la capacité à décider.

L'évaluation se déroule simultanément à deux niveaux pour le candidat :

- lorsqu'il conduit le groupe (exemples de critères d'observation): gestion du groupe, choix du cheminement, évaluation des situations rencontrées, orientation...)
- lorsqu'il « est client » au sein du groupe, par des mises en situations ou des questions ponctuelles posées simultanément à tous les candidats.

L'évaluation est constituée d'une note en fonction d'une grille d'évaluation et des réponses aux mises en situation ou des questions posées.

2.3 Epreuves d'application pratique de sécurité (2 x 20')

L'application pratique de sécurité consiste en plusieurs postes thématiques liés aux techniques de sécurisation et à la gestion des accidents.

L'épreuve se déroule en deux postes effectués directement l'un après l'autre. L'ordre de déroulement des postes est dépendant des conditions de terrain et du jour.

Les postes comprennent les épreuves d'orientation, de techniques de sécurisation ou de gestions des accidents et se présentent sous forme de mises en situation à résoudre et/ou questions à répondre. Les candidats sont examinés dans deux des trois domaines. *L'évaluation* est basée sur une moyenne des 2 évaluations.

3 Connaissances professionnelles

L'épreuve de connaissances professionnelles se compose de 2 parties. Un travail écrit (durée : 3h) et une animation orale sur le terrain (durée : 30').

Les questions du travail écrit se basent sur les points E et F de la charte des compétences professionnelles.

(<http://www.examen-fédéral-rando.ch/spip.php?article13>)

Les thèmes de l'animation orale, sont définis et tirés au sort et découlent eux-aussi des points E et F de la charte des compétences professionnelles.

Le/la candidat(e) tire le thème d'animation 30' avant le début de l'épreuve d'animation orale.

L'évaluation de l'épreuve connaissance professionnelles est basée sur une moyenne des résultats de l'épreuve écrite et de l'épreuve d'animation orale.

4 Randonnée d'application

L'épreuve de randonnée (durée 3h) consiste pour le candidat à démontrer ses aptitudes professionnelles et sa capacité à intégrer les connaissances théoriques et les apprentissages développés sur le terrain. Il doit permettre en outre de vérifier la maîtrise du candidat à communiquer à autrui le fruit de ses recherches, expériences et réflexions.

Le candidat est responsable de mettre en place une randonnée qui permette de démontrer l'acquisition des différentes compétences testées. Il propose et conduit seul une randonnée avec au minimum 4 clients de son choix.

La randonnée est immédiatement suivie d'un moment (durée 30') de discussions et de questions entre les experts et le candidat (sans les clients), permettant de vérifier ou d'approfondir les éléments vus pendant la randonnée et d'évaluer le degré de conscience des éléments non exprimés.

L'évaluation se fait sur la base d'une grille d'évaluation, pour l'ensemble de la randonnée et de la partie orale qui suit.

Déroulement général type

L'ensemble de l'examen professionnel se déroule sur 4 journées.

Un bloc A de 2 jours permet le déroulement d'une grande partie des épreuves. Il contient les examens écrits en connaissances professionnelles et sécurité, les applications pratiques de sécurité, l'examen oral de connaissances professionnelles et la présentation de travail de brevet. Il aura lieu en automne ou au printemps.

Un bloc B de 1 journée permet le déroulement des épreuves 2.2. Il se déroule à une date et en un lieu permettant de rencontrer des conditions hivernales (en hiver).

Un bloc C de ½ journée par candidat permet le déroulement des épreuves 4. Il peut se dérouler à une autre période que le bloc A, mais dans la même période (automne ou printemps).